

Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1572 du 22 septembre 2005

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F090719-D1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale type AUTOPAQ Z**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

FABRICANT :

LA MAIN D'ŒUVRE MECANIQUE, 19 ALLEE LOUIS BREGUET, 93421 VILLEPINTE CEDEX (France).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n° 95.00.681.004.1 du 21 avril 1995 (1).

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques et les conditions particulières de vérification prévues par la décision précitée restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque des instruments neufs qui est remplacé par le numéro du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

Demande déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F090719-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

La limite de validité du présent certificat est fixée au 31 décembre 2008.

(1) Revue de métrologie, Tome 73, n°5-1995, page 514

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification